

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.28</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>12 e)</u>
Date:	<u>17 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Comité d'audit**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session  
Rome, 17-18 avril 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à entériner la recommandation formulée au paragraphe 6 concernant les états financiers consolidés du FIDA en 2006, en vue de sa présentation à la trente et unième session du Conseil des gouverneurs pour approbation.



## Rapport du Comité d'audit

1. À sa quatre-vingt-seizième réunion, tenue le 30 mars 2007, le Comité d'audit a examiné les questions suivantes, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

**Examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2006 (AC 2007/96/R.3) et examen de haut niveau des états financiers consolidés du FIDA en 2006 (AC 2007/96/R.4)**

2. Le Comité a examiné les états financiers vérifiés et consolidés du FIDA pour l'année se terminant le 31 décembre 2006 et est convenu de les présenter au Conseil d'administration pour qu'il les entérine et les soumette ensuite au Conseil des gouverneurs pour approbation, conformément aux dispositions de l'article XII 6) du Règlement financier du FIDA.
3. Le secrétariat a informé le Comité que, conformément à l'usage des années précédentes et aux meilleures pratiques, les états financiers ont été établis dans le respect des normes internationales d'information financière. Le secrétariat a mis en relief certains des principaux changements apportés aux soldes des états financiers consolidés, comme il est indiqué dans le document relatif à l'examen de haut niveau.
4. Le Comité a formulé des observations sur des questions d'ordre général et sur des points particuliers. Les points suivants ont notamment été examinés:
  - a) L'augmentation des dépenses d'exploitation du FIDA seulement, qui sont passées de 108 millions de USD à 122 millions de USD découle de différents facteurs, notamment la hausse des traitements du personnel de la catégorie des services généraux, faisant suite à la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale, et l'important accroissement des dépenses du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), lié à la croissance du programme de travail qui a été financé par des fonds du MFDP reportés des années précédentes. Il a été noté que les dépenses d'exploitation du FIDA seulement comprennent aussi les dépenses du Bureau de l'évaluation qui s'élèvent à 4,9 millions de USD.
  - b) La présentation globale des contributions à l'appendice E des états financiers.
  - c) Le montant des prêts et dons en fin d'année, en particulier à des fins de comparaison avec le programme de travail prévu au budget.
  - d) Le niveau du portefeuille de placements et les ressources disponibles pour engagement. À ce sujet, le secrétariat a précisé que le portefeuille de placements représentait des ressources engagées pour des prêts effectifs.
  - e) Les dépenses liées au Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement. Le secrétariat a mis en relief le caractère spécial des dépenses relatives au Plan d'action, et ses différents objectifs visant à parvenir à une structure administrative et opérationnelle plus efficiente et efficace.
  - f) Les modifications apportées à l'ajustement opéré aux fins de la juste valeur.
5. Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il comptait émettre une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA, conformément au projet joint aux états financiers. Il a noté en outre que malgré la complexité des comptes du FIDA au cours de l'audit aucune question n'avait été portée à son attention, qu'il aurait été jugé nécessaire de signaler au Comité d'audit au sujet de déficiences du contrôle. Le Commissaire aux comptes a évoqué quelques-uns des

principaux points du document sur le contrôle interne qui sera présenté à la prochaine réunion du Comité d'audit.

6. Le Comité recommande que le Conseil d'administration entérine les états financiers consolidés du FIDA pour 2006 en vue de leur présentation à la trente et unième session du Conseil des gouverneurs.

**Rapport sur la mise en œuvre de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (AC 2007/96/R.5)**

7. La politique anticorruption du FIDA a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2005. Les mesures prévues par le Fonds pour la mise en œuvre de cette politique ont été exposées dans le plan d'action accompagnant la politique. Le plan d'action visait à renforcer les mesures de prévention, de détection et d'investigation en matière de fraude et de corruption, ainsi que d'application des sanctions. Le document, présenté pour examen, rend compte de la mise en œuvre de ces mesures.
8. Le Comité a noté que le FIDA était parvenu, en un court laps de temps et avec une augmentation minimale des ressources, à faire des progrès importants dans chacun des domaines couverts par le plan d'action. Les principaux résultats sont les suivants: i) lancement au cours de l'année du site web anticorruption dans chacune des quatre langues officielles et d'une campagne de sensibilisation comportant la distribution d'une brochure anticorruption à tous les projets, opérations et partenaires du FIDA; ii) mise en place d'un dispositif de communication confidentiel pour signaler les allégations, qui a fonctionné toute l'année; iii) création d'une section des enquêtes au sein du Bureau de l'audit interne (qui a pris le nom de Bureau de l'audit et de la surveillance); et iv) mise à jour des procédures et des instruments juridiques internes et opérationnels.
9. Un examen externe des procédures d'enquête et de sanction du FIDA entrepris en 2006 a abouti à des conclusions qui ont conduit à une réforme des procédures. Cette réforme a débouché sur la création de la Commission des sanctions, ayant pour mandat exclusif de s'occuper des sanctions, pour lesquelles des règles et des directives sont actuellement en cours d'élaboration interne. Il a été décidé, à la demande du Comité d'audit, que le résumé de l'examen externe serait rendu disponible avant la quatre-vingt-dixième session du Conseil d'administration.
10. En ce qui concerne la réception des allégations formulées par les ruraux pauvres de zones très isolées, le Comité a pris note que le FIDA avait distribué à tous les projets un kit de sensibilisation anticorruption dans les langues officielles du Fonds (en d'autres termes, il n'est pas disponible dans les langues locales de nombreuses populations) mais estimé qu'il devrait s'attacher davantage en 2007 à développer les moyens de communication existants, notamment par une meilleure interaction avec les institutions coopérantes qui sont plus proches de la zone des projets. Le Comité a néanmoins souligné que le faible nombre des cas de fraude et de corruption signalés dans le cadre des projets pourrait s'expliquer par le fait que certains bénéficiaires finals des fonds du FIDA ne sont guère capables de détecter et de signaler les pratiques irrégulières.

**Comité de surveillance du FIDA, rapport annuel 2006 (AC 2007/96/R.6)**

11. Le Comité d'audit a été informé que ce rapport du Comité de surveillance serait le dernier et qu'à l'avenir les rapports sur les investigations seraient établis par le Bureau de l'audit et de la surveillance.
12. Une augmentation sensible du nombre d'investigations a été enregistrée en 2006: le Comité de surveillance a reçu et examiné 30 nouvelles plaintes, dont 20 se rapportaient à des employés et consultants du FIDA. Vingt-sept affaires ont été conclues ou classées, dont deux avaient été reportées de 2005. Le secrétariat a aussi été informé qu'une procédure d'exclusion, sans préjudice des droits de

poursuite des tiers, avait été ouverte pour la première fois en 2006 et qu'un système officiel d'enregistrement et de suivi des affaires avait été élaboré et mis en œuvre.

13. Le Comité d'audit a examiné quelques-unes des affaires présentées dans le rapport.

**Audit interne: activités en 2006, activités prévues et mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (AC 2007/96/R.7)**

14. Le Comité a examiné les activités d'audit interne entreprises en 2006 par le Bureau de l'audit et de la surveillance, les orientations stratégiques et le plan pour 2007 ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne. Cinq rapports d'audit ont été publiés sur des processus d'importance opérationnelle critique (deux concernant des processus de base du cycle de développement et d'exécution des programmes, et deux autres portent sur des éléments de sécurité de la nouvelle application professionnelle de PeopleSoft). En outre, dix projets de rapport ont été diffusés à la fin de 2006 pour observation. Un ralentissement du rythme de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne a été constaté, en partie attribuable à la priorité accordée par les divisions aux initiatives prises dans le cadre du plan d'action.
15. Le Comité a noté en outre que le plan approuvé pour 2007 témoignait de la haute priorité accordée par la direction du FIDA à la rationalisation des processus opérationnels, qui sera l'un des principaux objectifs des travaux d'audit en 2007. Le FIDA organisera en 2007 une évaluation externe de la qualité de l'audit interne conformément aux normes internes régissant la pratique professionnelle de l'audit interne. Les résultats de cette évaluation seront présentés dans le prochain rapport annuel du Bureau de l'audit et de la surveillance.
16. Le Comité a demandé que le prochain rapport sur le taux d'application des recommandations mentionne, le cas échéant, les observations et les réponses de la direction.